



CNPS

CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

Institution de Prévoyance Sociale régie par la loi N° 99-476 du
2 août 1999 et par décret N° 2000-487 du 12 Juillet 2000

AVIS

A MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESTATAIRES DE SERVICES

La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (C.N.P.S.) de COTE D'IVOIRE lance un (1) appel d'offres ouvert portant sur :

« LA SELECTION D'UN ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE DEVANT ACCOMPAGNER LA CNPS DANS L'EVOLUTION DE SON ERP ORACLE E-BUSINESS SUITE »

Les entreprises à jour de leurs cotisations sociales et de leurs charges fiscales (Impôts), sont autorisées à retirer ledit appel d'offres contre paiement préalable des frais d'un montant de **50 000 F/CFA non remboursable**.

Les documents spécifiques sont à la disposition des entreprises **du 13 au 27 septembre 2017**. Le retrait du cahier de charges ou la soumission seront exclusivement réalisés par voie électronique.

Pour ce faire, le soumissionnaire adressera au préalable une requête à l'adresse email **direction.projet@cnps.ci** avec pour objet :

- RETRAIT CAHIER DE CHARGES : **LA SELECTION D'UN ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE DEVANT ACCOMPAGNER LA CNPS DANS L'EVOLUTION DE SON ERP ORACLE E-BUSINESS SUITE (VERSION ELECTRONIQUE)**

ou

- DEPOT DE SOUMISSION OFFRE : **LA SELECTION D'UN ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE DEVANT ACCOMPAGNER LA CNPS DANS L'EVOLUTION DE SON ERP ORACLE E-BUSINESS SUITE (VERSION ELECTRONIQUE)**

Lesdits documents devront être transmis à la C.N.P.S. au plus tard le **27 septembre 2017 à 12 heures**, délai de rigueur.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à **14 heures**, en présence des soumissionnaires qui le désirent, à la salle de réunion sise **à la mezzanine de l'Immeuble « La Prévoyance »** (avenue De Gaulle, rue du commerce)

Pour tout renseignement complémentaire, les entreprises soumissionnaires pourront contacter la **Direction Projet (direction.projet@cnps.ci)** pour les questions d'ordre technique, la **Cellule des Moyens et du Patrimoine (achat@cnps.ci)**, pour les questions d'ordre administratif.

P/ LE DIRECTEUR GENERAL

LE CONSEILLER TECHNIQUE
CHARGE DE LA GESTION
TECHNIQUE

LE CONSEILLER TECHNIQUE
CHARGE DE LA GESTION
ADMINISTRATIVE

PASCAL BROU YAO

BAKAYOKO ISSOUF